

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village

01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF

2018

BUDGET ANNEXE M49

Le compte administratif annexe, distinct du compte administratif proprement dit, mais voté par l'assemblée délibérante, doit être établi pour le service local spécialisé de l'assainissement.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

Le compte administratif 2018 a été voté le 27 mars 2019 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

a. La section de fonctionnement

1) Les recettes

- ❖ Réelles
- ✓ La redevance d'assainissement collectif
- ✓ La Participation d'Assainissement Collectif (PAC)
- ✓ Les primes d'épuration
- ❖ D'ordre
- ✓ Les amortissements des subventions

2) Les dépenses

- ❖ Réelles
- ✓ Les charges de gestion courante
- ✓ Les charges financières (intérêts des emprunts)
- ❖ D'ordre
- ✓ Les dotations aux amortissements

3) Les dépenses et recettes

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	11 924.56	Redevance assainissement	49 076.26
Dépenses financières	8 471.35	P.A.C	30 400.00
		Prime d'épuration	6 480.04
Total dépenses réelles	20 395.91	Total recettes réelles	85 956.30
Dotation aux amortissements	28 434.00	Amortissement subventions	13 569.00
Total général	48 829.91	Total général	99 525.30

Excédent reporté : 0

Résultat de clôture : 50 695.39

b. La section d'investissement

1. Les recettes

- ❖ Réelles
 - ✓ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus
 - ✓ L'emprunt
- ❖ D'ordre
 - ✓ Les amortissements

2. Les dépenses

- ❖ Réelles
 - ✓ Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité
 - ✓ Le remboursement du capital de la dette
- ❖ D'ordre
 - ✓ Les amortissements des subventions

3. Les dépenses et les recettes

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunts	11 817.51	Emprunt	155 000.00
Assainissement Mas Vernon	289 512.52	Subvention département	19 411.00
		Avances et acompte	13 855.74
		Excédent de fonctionnement	111 150.09
Total dépenses réelles	301 330.03	Total recettes réelles	299 416.83
Amortissement subventions	13 569.00	Amortissements	28 434.00
Intégration écritures	4 763.09	Intégration écritures	4 763.09
Total général	319 662.12	Total général	332 613.92

Excédent reporté : - 5 505.28 Résultat de clôture : + 7 446.52

I. L'état de la dette

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice par une annuité en capital.

- ❖ Encours au 1^{er} janvier 2018 : 144 959.58 €
- ❖ Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 11 817.51 €
- ❖ Le détail des prêts en cours :

Objet	Organisme	Dette au 31/12	Capital	Intérêts	Annuité
Travaux assainissement	CLF	3 597.21	3 598.09	201.85	3 799.93
Assainissement hameaux	CLF	141 362.37	8 219.42	8 948.23	17 167.65

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des budgets.

Fait à Dompierre sur Veyle, le 27 mars 2019

Le Maire, Jean BERARD

